

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
15	15	15	15

Séance du 30 avril

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Convocation
17/04/2026
Date d'affichage 17/04/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. COUPLET – C. TAHALY – C. GUILLAUME - A. VEDOVATI – M. REVEILLE – M. MOJAISKY – C. RATIVEAU – R. GUILLIN – C. BRONISEL – E. BARRE – M. FRERY – M. BOURDIGUEL – I. LEPRUN – A. BRONISEL
Secrétaire : A. BRONISEL

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

VU les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les demandes de subventions par les associations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations patriotiques ci-dessous :

- FNACA :100 €
- UNC :100 €

DIT que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

AUTORISE Mme le Maire à procéder au versement de ces subventions,

DIT que les dépenses seront inscrites au BP 2026 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance

A. BRONISEL



Le Maire

Evelyne TRESCARTES

